

SCHIRPT RAPPORT DE BLESSURES

Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes



Blessures associées aux allumettes

1993-2003, groupe d'âge 15 ans ou moins

SOURCE DES STATISTIQUES

Des données sur les blessures ont été extraites de la base de données du Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT). Le SCHIRPT est un système de surveillance des blessures mis en œuvre dans les services d'urgence de dix hôpitaux pédiatriques et de quatre hôpitaux généraux du Canada. La collecte de données a commencé en avril 1990 dans les hôpitaux pédiatriques et entre 1991 et 1995 dans les hôpitaux généraux. Le SCHIRPT est un programme de la Section des blessures et de la violence envers les enfants, Centre de promotion de la santé, Division de la surveillance de la santé et de l'épidémiologie, qui fait partie de l'Agence de la santé publique du Canada.

Les fiches et les rapports ne sont mis à jour que lorsqu'il y a des raisons de croire que les blessures ou que les circonstances entourant les blessures ont changé. Par exemple, le rapport des blessures se rapportant à un produit particulier serait mis à jour si la réglementation relative à la fabrication du produit était modifiée de manière à inclure un nouvel élément de sécurité. Il n'est pas nécessaire de mettre régulièrement à jour les rapports parce que les sites de collecte de données ne constituent pas un échantillon représentatif de tous les hôpitaux canadiens. Des mises à jour fréquentes ne feraient qu'augmenter le nombre de dossiers inclus dans le rapport, mais ne modifieraient pas forcément les tendances et les répartitions constatées.

LIMITES

Il est important de signaler que les blessures décrites ici ne représentent pas toutes les blessures survenues au Canada, mais uniquement celles qui ont été soignées dans les services d'urgence des 15 hôpitaux du réseau du SCHIRPT. Comme la majorité des données du SCHIRPT proviennent d'hôpitaux pédiatriques situés dans les grandes villes, les blessures subies par les personnes suivantes sont sous-représentées : les adolescents plus âgés et

les adultes, traités dans les hôpitaux généraux; les membres des Premières nations et les Inuits, et les personnes vivant dans des régions rurales. Les blessures mortelles sont également sous-représentées dans la base de données du SCHIRPT, car les données des services d'urgence n'incluent pas les personnes qui sont mortes avant d'avoir été transportées à l'hôpital ni celles qui sont décédées après y avoir été admises.

CRITÈRES D'INCLUSION ET D'EXCLUSION

En août 2006, une recherche a été effectuée dans la base de données du SCHIRPT (groupe d'âge 15 ans ou moins, 438 124 dossiers au total) pour les blessures associées à l'utilisation d'allumettes. Le dossier était retenu seulement si la blessure s'était produite pendant que le patient ou une autre personne utilisait des allumettes. La période visée est de 1993 à 2003.

CITATION RECOMMANDÉE

Le présent rapport et les données qu'il renferme peuvent être reproduits et diffusés librement pourvu que la source soit mentionnée. À cette fin, nous recommandons d'utiliser l'énoncé suivant :

Division de la surveillance de la santé et de l'épidémiologie (Agence de la santé publique du Canada) *Blessures associées aux allumettes : données tirées du Système canadien hospitalier et de recherche en prévention des traumatismes (SCHIRPT), de 1993 à 2003, groupe d'âge 16 ans ou moins, 39 dossiers.*

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Veuillez communiquer avec la Section des blessures et de la violence envers les enfants, Division de la surveillance de la santé et de l'épidémiologie, par TÉLÉPHONE, au 613-957-4689, par TÉLÉCOPIEUR, au 613-941-9927, ou visitez notre site Web à l'adresse suivante : http://www.phac-aspc.gc.ca/inj-bles/index_f.html.



Répartition selon l'âge et le sexe

Le tableau 1 présente la répartition des blessures associées aux allumettes selon l'âge et le sexe. Les jeunes âgés de 13 à 15 ans ont été blessés plus souvent que les membres des autres groupes d'âge. Dans tous les groupes d'âge, il y a une majorité des garçons.

Tableau 1. Répartition des blessures associées aux allumettes selon l'âge et le sexe, jeunes de 15 ans ou moins, 1993-2003, base de données du SCHIRPT

Groupe d'âge	N ^{bre} de cas (%)	N ^{bre} pour 100 000 SCHIRPT ¹	Pourcentage de garçons	Pourcentage de garçons SCHIRPT
1 an ou moins	4 (10,3)	6,7	100,0	54,8
2-4 ans	3 (7,7)	3,3	66,7	57,3
5-9 ans	10 (25,6)	8,6	100	58,4
10-12 ans	7 (17,9)	8,0	85,7	60,3
13-14 ans	10 (25,6)	17,0	90,0	64,7
15 ans	5 (12,8)	20,0	80,0	64,6
Total	39 (100,0)	8,9	89,7	59,5

¹Comme l'information destinée au SCHIRPT est recueillie dans dix hôpitaux pédiatriques et dans seulement quatre hôpitaux généraux, le nombre de cas où il est question de jeunes enfants dans la base de données est élevé. Reporter le taux établi à un nombre de cas pour 100 000 pour un même groupe d'âge (au lieu d'un pourcentage global par groupe d'âge) permet de compenser la répartition inégale.

²Proportion de sujets de sexe masculin dans la base de données du SCHIRPT pour le groupe d'âge donné.

Circonstances

Le tableau 2 donne des précisions sur les circonstances dans lesquelles la blessure s'est produite. Au total, dans 64 % des cas, la personne jouait avec des allumettes d'une manière ou d'une autre; dans 36 % des cas, elle jouait avec des allumettes et avec une substance inflammable quelconque, par exemple de l'essence. Dans tous les cas d'ingestion d'allumettes, le patient avait moins de quatre ans. Dans les quatre cas où le patient essayait de créer un projectile ou un dispositif explosif, le patient avait plus de 13 ans. Des 39 cas, 24 (61,5 %) se sont produits sur les lieux d'une résidence privée.

Tableau 2. Circonstances entourant les blessures associées aux allumettes, groupe d'âge 15 ans ou moins, 1993-2003, base de données du SCHIRPT

Circonstance	N ^{bre} de cas (%)
La personne jouait avec des allumettes et avec une substance inflammable (p. ex. de l'essence)	14 (35,9)
La personne jouait avec des allumettes, aucune précision supplémentaire (APS)	7 (17,9)
La personne a mis le feu à ses vêtements en jouant avec des allumettes	4 (10,3)
En essayant de créer un projectile, un dispositif explosif, la personne a provoqué une explosion à l'aide d'allumettes	4 (10,3)
Étincelle ou tison	4 (10,3)
Ingestion des allumettes	3 (7,7)
Autre	3 (7,6)
Total	39 (100,0)

Blessures

Le tableau 3 présente la nature de la blessure selon le siège de la blessure. Au total, 77 % des blessures associées aux allumettes prenaient la forme de brûlures, surtout aux membres inférieurs (30,8 %).

Tableau 3. Nature de la blessure selon le siège de la blessure, blessures associées aux allumettes, groupe d'âge 15 ans ou moins, 1993-2003, base de données du SCHIRPT

Siège de la blessure Nature de la blessure	N ^{bre} de cas (%)
Tête, visage ou cou	15 (38,5)
Brûlure	10
Blessure à l'oeil	5
Membres inférieurs	12 (30,8)
Brûlure	12
Membres supérieurs	7 (17,9)
Brûlure	6
Fracture ¹	1
Tronc	3 (7,7)
Brûlure	2
Corps étranger	1
Traumatismes systémiques	2 (5,1)
Empoisonnement	2
Total	39 (100,0)

¹La fracture s'est produite lorsque le dispositif élaboré par le patient a explosé.

Traitement dispensé au service d'urgence

Le tableau 4 fait état du traitement dispensé au service d'urgence; 64,1 % des patients ont eu besoin d'un traitement quelconque, et 25,6 % encore ont été hospitalisés. Parmi les patients hospitalisés, 90 % ont subi des brûlures.

Tableau 4. Traitement au service d'urgence, blessures associées aux allumettes, groupe d'âge 15 ans ou moins, 1993-2003, base de données du SCHIRPT

Décision	N ^{bre} de cas (%)	% des cas SCHIRPT ¹
Le patient a quitté l'hôpital sans qu'il y ait eu de consultation	0 (0,0)	1,4
Le patient a uniquement reçu des conseils	4 (10,3)	19,7
Le patient a été traité, suivi médical au besoin.	6 (15,4)	38,7
Le patient a été traité, suivi médical requis	19 (48,7)	33,0
Séjour de courte durée : observation du patient au service d'urgence	0 (0,0)	2,0
Le patient a été admis à l'hôpital	10 (25,6)	5,1
Mortalité	0 (0,0)	0,02
Total	39 (100,0)	100,0

¹Pourcentage des cas par rapport à l'ensemble de la base de données du SCHIRPT pour une décision donnée, sur une même période.